États financiers

Institut des auditeurs internes, Section de Québec

(anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec)

31 mars 2013 et 31 mars 2012

(anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec) 31 mars 2013 et 31 mars 2012

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
États des résultats	3
États de l'avoir des membres	4
Bilans	5
États des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-11

Deloitte s.e.n.c.r.l. 925, Grande Allée Ouest Bureau 400 Québec QC G1S 4Z4 Canada

Tél.: 418-624-3333 Téléc.: 418-624-0414 www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Institut des auditeurs internes, Section de Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut des auditeurs internes, Section de Québec (anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec), qui comprennent les bilans au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant Institut des auditeurs internes, Section de Québec (anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec) Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut des auditeurs internes, Section de Québec (anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec) au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que l'Institut des auditeurs internes, Section de Québec (anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec) a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétroactivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, lesquels comprenaient les bilans au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur le bilan retraité au 1^{er} avril 2011, de sorte qu'il n'a pas été audité.

Le 5 juin 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A117569

(anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec) États des résultats des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	2013	2012
	\$	\$
Produits		
Sessions de perfectionnement	63 179	59 820
Conférences et tables rondes	10 164	29 628
Affichage de postes	7 600	9 600
Cotisations des membres	2 456	2 520
Commandites	900	1 500
Divers	186	388
Placement	1 043	1 172
	85 528	104 628
Charges		
Sessions de perfectionnement	62 547	42 547
Conférences et tables rondes	13 429	31 792
Projets particuliers	5 885	_
Services administratifs	6 860	6 584
Congrès	2 989	3 179
Dépenses du conseil d'administration	2 875	2 849
Services professionnels	3 000	2 625
Bourse étudiante	-	2 000
Assemblée annuelle	2 199	1 752
Rencontre nationale	-	1 474
Site Web	2 685	1 094
Frais d'administration	1 041	1 010
Activités et outils de promotion	400	770
Frais de déplacement – directeur de district	739	714
Frais de déplacement – représentant intersectoriel	927	-
Contribution à la recherche	500	512
Divers	1 421	101
Certificats CIA	1 445	-
Cotisation UFAI	296	-
	109 238	99 003
Excédent des produits sur les charges		
(des charges sur les produits)	(23 710)	5 625

(anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec) États de l'avoir des membres des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

			2013	2012
		Non		
	Affectés	affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	50 000	35 626	85 626	80 001
Excédent des produits				
sur les charges				
(des charges sur les produits)	-	(23 710)	(23 710)	5 625
Solde à la fin	50 000	11 916	61 916	85 626

Institut des auditeurs internes, Section de Québec (anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec)

Bilans

	au	au	au
	31 mars	31 mars	1 ^{er} avril
	2013	2012	2011
			(non audité)
	\$	\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse	11 006	12 811	56 420
Placements (note 5)	20 589	25 000	20 791
Charges payées d'avance	11 949	282	-
Débiteurs (note 6)	17 686	19 751	16 007
	61 230	57 844	93 218
Placements (note 5)	25 069	40 069	-
	86 299	97 913	93 218
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	17 633	12 287	13 217
Produits différés	6 750	-	-
	24 383	12 287	13 217
Avoir des membres			
Affectés	50 000	50 000	50 000
Non affectés	11 916	35 626	30 001
	61 916	85 626	80 001
	86 299	97 913	93 218

Au nom au conseil	
	administrateur
	administrateur

(anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec) États des flux de trésorerie des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	2013	2012
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges		
(des charges sur les produits)	(23 710)	5 625
Variation des éléments hors caisse du fonds		
de roulement d'exploitation (note 9)	2 494	(4 956)
	(21 216)	669
Activités d'investissement		
Variation nette des placements		(44 278)
	19 411	(44 278)
Augmentation (diminution) de la trésorerie		
et des équivalents de trésorerie	(1 805)	(43 609)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	12 811	56 420
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	11 006	12 811

(anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec) Notes complémentaires 31 mars 2013 et 31 mars 2012

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Institut des auditeurs internes, Section de Québec (anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec) (l'« Organisme »), constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but de regrouper les auditeurs internes de Québec et d'étudier, promouvoir, protéger et développer les intérêts économiques et sociaux de ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. Adoption d'un nouveau référentiel comptable

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, l'Organisme a adopté les nouvelles Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (les « nouvelles normes ») publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et énoncées dans la Partie III du *Manuel de l'ICCA*. Conformément au chapitre 1501 de la Partie III du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 1501 »), la date de transition aux nouvelles normes est le 1^{er} avril 2011 et l'Organisme a établi et présenté un bilan d'ouverture à la date de transition à ces nouvelles normes. Ce bilan d'ouverture est le point de départ de la comptabilité de l'Organisme selon les nouvelles normes. Dans son bilan d'ouverture, en vertu des recommandations du chapitre 1501, l'Organisme :

- a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les nouvelles normes;
- b) n'a pas comptabilisé des éléments en tant qu'actifs ou passifs si les nouvelles normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) a reclassé les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes des actifs nets, mais qui, selon les nouvelles normes, appartiennent à une autre catégorie;
- d) a appliqué les nouvelles normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du chapitre 1501, les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées uniformément pour tous les exercices présentés dans ces états financiers.

L'adoption des nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces états financiers tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

(anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec) Notes complémentaires 31 mars 2013 et 31 mars 2012

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêt.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise dans l'état des résultats une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice où la reprise a lieu.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Les droits d'inscription aux activités sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits de cotisations des membres sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits reçus sous forme de services sont comptabilisés à la fois comme produits et comme charges à la juste valeur des services reçus au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

4. Produits reçus sous forme de services

Les produits présentés dans l'état des résultats comprennent une somme de 8 789 \$ (23 993 \$ en 2012), inscrite sous la rubrique « Conférences et tables rondes » à titre de produits et de charges, représentant la juste valeur estimative des produits reçus sous forme de biens et services pour la tenue des tables rondes.

(anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec) Notes complémentaires 31 mars 2013 et 31 mars 2012

5. Placements

	31 mars	31 mars	1 ^{er} avri
	2013	2012	2011
			(non audité)
	\$	\$	\$
Dépôt à terme non rachetable, portant intérêts			
à 1,20 %, échu le 13 avril 2012	-	25 000	-
Dépôt à terme non rachetable, portant intérêts			
à 0,65 %, échéant le 13 avril 2013	5 300	-	-
Dépôt à terme rachetable, portant intérêts			
à 1,90 %, échéant le 13 avril 2013	15 289	15 000	-
Placement garanti lié aux marchés, rendement			
minimal garanti de 2,71 % et maximal			
de 3,90 %, échéant le 14 juillet 2016	25 069	25 069	-
Dépôt à terme rachetable, portant intérêts			
à 0,50 %, échu le 24 mars 2012	-	-	20 791
	45 658	65 069	20 791
Portion échéant à moins d'un an	20 589	25 000	20 791
	25 069	40 069	-

6. Débiteurs

	31 mars	31 mars	1 ^{er} avril
	2013	2012	2011
			(non audité)
	\$	\$	\$
Comptes à recevoir membres	13 359	14 175	11 139
Comptes à recevoir non-membres	2 693	3 852	3 702
Taxes à la consommation	1 634	1 724	1 166
	17 686	19 751	16 007

(anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec) Notes complémentaires 31 mars 2013 et 31 mars 2012

7. Affectations grevant les actifs

Au cours de l'exercice 2013 et 2012, le conseil d'administration de l'Organisme n'a affecté aucun montant à une réserve générale alors que 50 000 \$ avaient été affectés en 2011. Cette réserve générale ne pourra être utilisée qu'avec l'approbation préalable du conseil d'administration.

8. Gestion du capital

L'Organisme définit son capital comme étant constitué de l'Avoir des membres.

Dans la gestion de son capital, l'Organisme a pour objectifs de préserver ses actifs et sa capacité de poursuivre ses activités tout en maximisant leur croissance.

L'Organisme atteint ces objectifs par une gestion prudente du capital dégagé par la croissance interne et en optimisant l'utilisation de capitaux à faible coût.

9. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2013	2012
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse du		
fonds de roulement		
Débiteurs	2 065	(3 744)
Charges payées d'avance	(11 667)	(282)
Créditeurs et charges à payer	5 346	(930)
Produits différés	6 750	-
	2 494	(4 956)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Encaisse	11 006	12 811
	11 006	12 811

(anciennement Institut des vérificateurs internes, Section de Québec) Notes complémentaires 31 mars 2013 et 31 mars 2012

10. Instruments financiers

Politiques de gestion des risques

La gestion du risque se fait à l'intérieur d'un cadre de gestion qui tient compte de la nature des activités ainsi que du niveau de risque que l'Organisme considère raisonnable d'assumer en tenant compte du rapport risque-rendement souhaité et des attentes des administrateurs.

Risque de crédit

Le dépôt à terme et l'encaisse ont été déposés auprès d'une institution financière qui bénéficie de cotes de crédits de grande qualité.

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme effectue l'évaluation de la condition financière de ses débiteurs. L'Organisme ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012, les passifs financiers les plus importants étaient les suivants : les créditeurs et les charges à payer.